



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France



Tour Oxygène  
10-12 boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03

*XPO Logistics Europe S.A.*  
**Rapport des commissaires aux comptes sur la  
réduction du capital**

Assemblée générale du 29 juin 2017, résolution n° 19

XPO Logistics Europe S.A.

192 avenue Thiers - 69006 Lyon

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : L172-237



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France



Tour Oxygène  
10-12 boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03

## **XPO Logistics Europe S.A.**

Siège social : 192 avenue Thiers - 69006 Lyon  
Capital social : € 19.672.482

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 29 juin 2017, résolution n° 19

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 7 juin 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin  
Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perrier  
Associé